



LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE



© Maksim Romashkin

La santé mentale fait partie intégrante de notre santé, c'est une composante aussi importante que notre santé physique. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé mentale est ainsi un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu.

> Qu'est ce qu'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

Reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé, le CLSM est un outil de concertation et de coordination des différents acteurs autour de la santé mentale d'un territoire, présidé par un élu local, co-animé par le Centre Hospitalier de Béziers et piloté par une coordonnatrice.

Il constitue par la diversité des acteurs qui y sont engagés une expertise en santé mentale qui enrichit la conduite transversale des dossiers.

L'objectif du CLSM est de co-construire avec l'ensemble des partenaires et de mener des actions concrètes pour améliorer la santé mentale des habitants. Pour les élus du Pays, le CLSM est un lien entre :

- > les institutions du soin, du social et du médico-social,
- > les associations du territoire,
- > les compétences des communes et des communautés de communes dont la politique influe sur les déterminants de la santé mentale (logement, solidarité, enfance-jeunesse, culture, environnement, démocratie locale, éducation, etc...).

Le CLSM constitue l'axe santé mentale du Contrat Local de Santé, que le Pays porte aux côtés de l'Agence Régionale de Santé.

LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

> Comment cela fonctionne-t-il ?

UN COMITÉ DE COORDINATION

présidé par un binôme d'élus du Pays Haut Languedoc et Vignobles et co-animé par la psychiatrie publique.

- il **arrête les objectifs prioritaires** du CLSM, son programme de travail, les modalités du partenariat à mettre en œuvre,
- il **propose les groupes de travail** à l'assemblée plénière,
- il **suit la mise en œuvre du programme de travail** du CLSM,
- il **prévoit les modalités de l'évaluation** et rend compte de celle-ci à l'assemblée plénière,
- il **se réunit en moyenne deux fois** par an pour assurer ses missions.

UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- > elle **rassemble tous les membres et partenaires du CLSM** : élus, professionnels de santé, travailleurs sociaux, établissements, institutions, associations, usagers, habitants, et tout acteur concourant à l'action du CLSM,
- > elle est **force de propositions**, et est un lieu d'échanges et de concertation,
- > elle **se réunit une fois par an** pour dresser un bilan de l'action du CLSM.

DES GROUPES DE TRAVAIL

- > ses membres sont issus de l'assemblée plénière,
- > les **groupes de travail sont chargés de construire et de mettre en place les actions du CLSM**, en cohérence avec les thèmes prioritaires de travail proposés par le comité de coordination,
- > ils **se réunissent 2 à 4 fois par an** selon leurs objectifs de travail.



> Quelques exemples d'actions réalisées :

- **Organisation de journées de rencontres interprofessionnelles** tous les deux ans sur des thèmes retenus par les acteurs de la santé mentale. Ces journées réunissent régulièrement une centaine de participants.
- **Organisation de formation Premiers Secours en Santé Mentale** : il s'agit de modules de formation, reconnus à l'échelle internationale et fondés sur des preuves. Ils donnent aux individus les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour soutenir un ami, un membre de la famille ou un collègue confronté à un problème de santé mentale ou à une crise.
- **Création de l'exposition « l'écho de nos folies »** visant à remettre en cause des préjugés en santé mentale. Mêlant photographies et documentaire audio, cette exposition a été conçue à travers un parcours sonore organisé en 6 épisodes, chacun requestionnant un préjugé en santé mentale. Itinérante, elle sera installée sur chaque communauté de communes tout au long de 2026.
- **Organisation d'un ciné-débat** à Bédarieux avec la projection du film « soyons fou ». Une centaine de personnes a pu découvrir ce documentaire sur un projet ambitieux de réalisation d'un film par des personnes atteintes de maladies mentales. Les échanges avec l'un des acteurs ont été riches et émouvants.

La santé mentale est l'affaire de tous.

Contact : cls@payshlv.com

